



# LES RISQUES

## Éléments-clefs

9

Communes concernées par le PPRi

75%

Du territoire concerné par un aléa fort retrait gonflement des argiles

24

ICPE

1

PPI centre nucléaire de production d'électricité du Blayais



## Les risques naturels



### Le risque d'inondation

Plus de la moitié des communes (15) sont concernées par un risque d'inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine. Ce risque est encadré par le PPRi des Vallées de la Dordogne et du Moron, s'appliquant sur un tiers des communes du territoire (9). Le TRI Bordeaux s'applique sur 5 des 27 communes du territoire. Un de débordement de nappe est également présent.



### Le risque mouvement de terrain

Plusieurs types de mouvement de terrain sont présents sur le territoire :

- Retrait gonflement des argiles, concernant tout le territoire. Aucun PPR pour ce risque.
- Abaissement et effondrement de cavités souterraines et éboulement de falaise, sur le sud du territoire. Un PPRMT encadre ce risque sur 3 communes



### Le risque sismique

Le territoire se situe en zone de sismicité 2.



### Le risque feux de forêts

4 communes dominante forestière concernée par ce risque.



## Les risques technologiques



### Le risque industriel

Sur le territoire, 24 ICPE sont présentes dont 7 sont à l'arrêt. Sur celles étant en activité, 4 sont soumises à autorisation.



### Le risque nucléaire

3 communes du territoire sont localisées dans le PPI de centre nucléaire de production d'électricité du Blayais.



### Le risque TMD

Le risque TMD est lié au transport routier sur l'A10 et la RN10, au transport ferroviaire et au transport de canalisation de gaz concernant 7 communes.



### Le risque rupture de barrage

Cubzac-les-Ponts et Saint-André-de-Cubzac sont localisés dans l'onde de submersion du barrage de Bort-les-Organes en Corrèze.

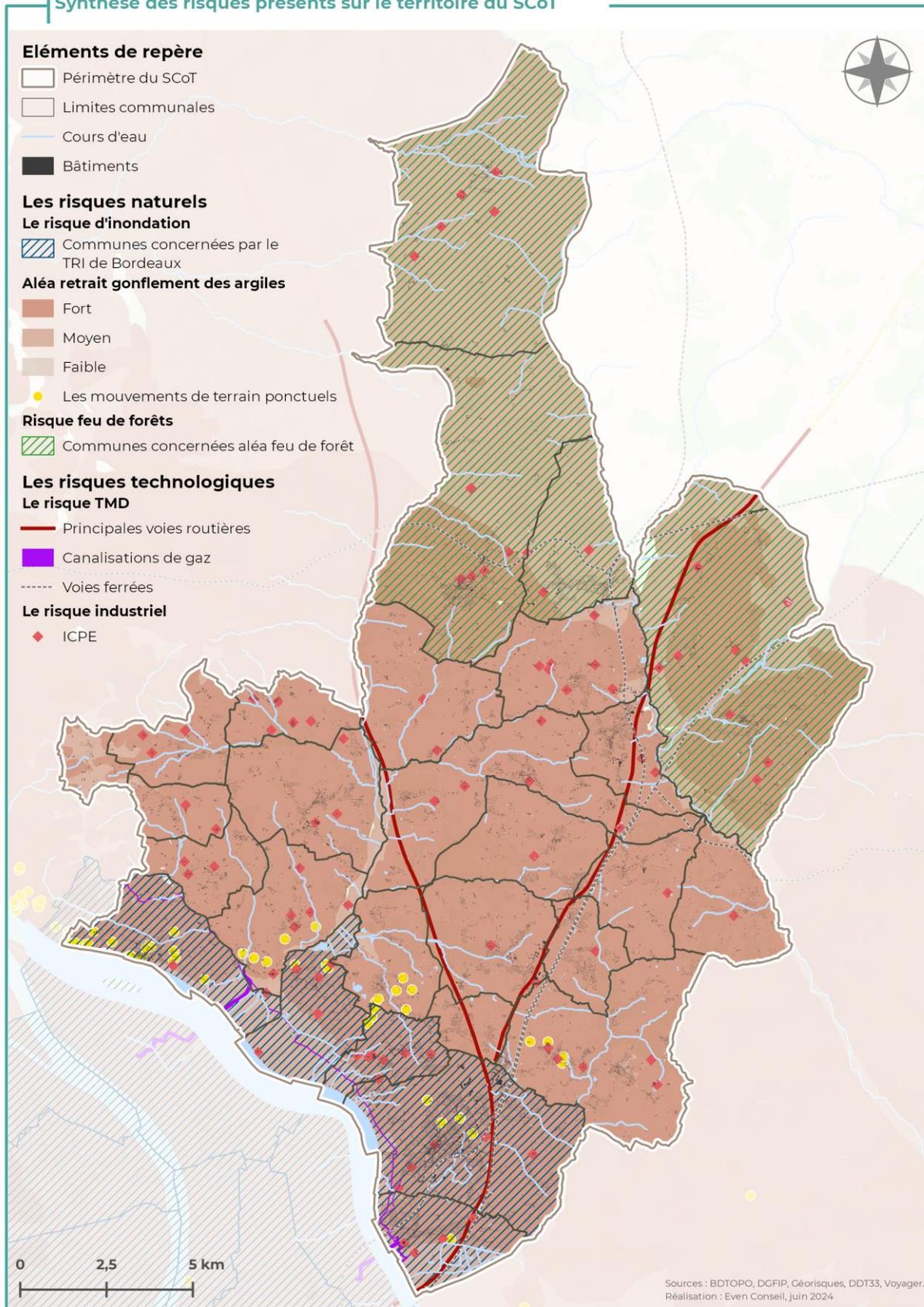


# LES RISQUES



## Carte synthèse

### Synthèse des risques présents sur le territoire du SCoT





# LES RISQUES



## ATOUTS

- Des risques naturels et industriels généralement identifiés et localisés
- Aucune commune ne présente un risque majeur de type industriel sur le territoire du SCoT ;



## FAIBLESSES

- Un territoire très concerné par un aléa fort et moyen de retrait gonflement des argiles ;
- Un territoire en partie concerné par un risque nucléaire
- Un territoire très concerné le ruissellement des eaux pluviales



## OPPORTUNITES

- Une première étude de ruissellement pouvant servir pour la réalisation d'une étude plus précise qui pourrait identifier les principaux points noirs ;



## MENACES

- Le changement climatique qui accentue plusieurs de ces risques (inondation, feu de forêts, retrait gonflement des argiles);
- Des zones bâties présentes en zone inconstructibles;



## ENJEUX

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de catastrophes naturelles (risques inondation par débordement de cours d'eau, par remontée de nappe, risque feux de forêt)
- Prendre en compte les effets cumulés des risques naturels dans un contexte de dérèglement climatique amplifiant ces risques ;
- Préserver les milieux et motifs naturels (zones humides, haies, espaces boisés) importante pour une meilleure régulation hydraulique ;
- Ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque d'incendie de forêt en maintenant, entre autres, l'accessibilité des zones urbaines et naturelles aux engins de lutte contre l'incendie.



## LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique, afin de limiter l'exposition des habitants;
- Le maintien des zones naturelles le long des cours d'eau pour conserver des champs d'expansion de crues;
- Le maintien des structures de ripisylve aux abords des cours d'eau
- Le contrôle strict de l'urbanisation dans les zones à risque connus.



## POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM 33);
- Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) des Vallées de la Dordogne et du Moron ;
- Les PPRMT de Bourg, Prignac-et-Marcamps et Tauriac ;
- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PAPI);
- Le PPI du centre nucléaire de production d'électricité du Blayais.